

# Souper de crabes EARNAVAL

7 avril 2018 à 18 h Au gymnase de l'école Moisson-d'Arts

Voir détails en page 22



#### SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

13 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 13 MARS 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE MADAME GINETTE CÔTÉ MADAME SOPHIE SIROIS MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ MONSIEUR JEAN PELLETIER MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Ginette Côté propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2018, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

#### 18.03.3.1. <u>Dépôt des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2017</u>

Faisant suite au dépôt des résultats financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2017, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté unanimement que ce conseil prenne acte des états financiers, tel que présenté par la firme de vérificateurs externes, Mallette.

#### 18.03.3.2. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 14/03/2018 (journal 1567) : 39 169,45 \$

(journal 1568) : 151 527,05 \$ (journal 1569) : 15 431,66 \$

206 128,16 \$

Dépenses incompressibles (journal 1214): 109,89 \$

(journal 1215) : 214,25 \$ (journal 1216) : 15 830,86 \$



(journal 1217): 214,25 \$ (journal 1218): 6 289,82 \$ (journal 1219): (747,33)\$ (journal 1220): 631,73 \$ (journal 1221): 810,58 \$ (journal 1222): 6 935.36 \$ (journal 1223): 214,25 \$ (journal 1224): 5 221,79 \$ 35 725,45 \$

#### **Total des dépenses :**

241 853,61 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 février 2018 au 14 mars 2018, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

#### 18.03.3.3. <u>Réclamation de Promutuel Rive-Sud</u>

Faisant suite à un dossier de réclamation soumis à la Mutuelle des Municipalités du Québec, par la Promutuel Rive-Sud, et tenant compte du règlement convenu entre les assureurs, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte assume le coût de franchise de 1 000 \$ lié au traitement de cet événement, et ce, sans admission de responsabilité de la part de la Municipalité.

#### 18.03.3.4. Approbation du rapport de planification stratégique responsable (PSR)

Considérant la démarche réalisée dans le cadre du Fond municipal vert et visant à ce que la Municipalité de L'Isle-Verte se dote d'une planification stratégique responsable pour les années 2017-2020;

Considérant que ce travail a pu se réaliser grâce à la participation financière de la Fédération canadienne des municipalités;

Considérant le rapport final produit en collaboration avec madame Kim Cornelissen, consultante, et s'intitulant « L'Isle-Verte : une municipalité nordique Éco-Responsable »;

Considérant que les résultats de cette démarche ont été présentés publiquement le 27 septembre 2017;

Considérant le plan d'action proposé afin d'atteindre les objectifs que sous-tend un tel exercice de planification;

Considérant que certaines de ces actions sont déjà mises en œuvre dans les activités courantes de la Municipalité et feront l'objet de bonification aux fins d'atteindre les résultats escomptés (indicateurs de résultats);

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, secondé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement :



Que la Municipalité de L'Isle-Verte approuve ledit rapport et s'engage dans la démarche proposée par le plan d'action.

#### 18.03.3.5. <u>Contribution au projet d'affichage à proximité de l'autoroute 20</u>

Considérant les démarches amorcées, depuis 2017, afin de réaliser un projet d'affichage aux abords de l'autoroute 20;

Considérant que le coût estimé de réalisation de ce projet s'élève à 62 411 \$;

Considérant que le plan de financement prévoit une contribution de la Municipalité de L'Isle-Verte de 5 000 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, secondé par madame Ginette Côté et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son engagement à l'effet de verser la somme de 5 000 \$ pour la réalisation du projet d'affichage, ci-haut mentionné, le tout demeurant conditionnel à la confirmation des autres sources de financement, ainsi qu'à la mise en oeuvre du projet.

#### 18.03.3.6. <u>Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local</u>

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 89 256 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### 18.03.3.6. Règlement de tarification – nettoyage de cours d'eau

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE



#### TARIFICATION DE COÛT DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DE LA RIVIÈRE DE LA BAR-RURE – BRANCHES 21

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Isle-Verte désire réclamer le coût versé à la MRC pour les travaux effectués dans le cours d'eau de la rivière de la Barrure, branches 21, en 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, lors d'une séance de ce conseil, le 13 février 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a, également, été soumis au conseil municipal le 13 février 2018, tel que requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, secondé par monsieur Stéphane Dubé, que le règlement numéro 2018-159 soit adopté, à l'unanimité des membres de ce conseil, et qu'il y soit statué ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement décrétant l'imposition d'une tarification pour les coûts afférents à des travaux d'entretien de la branche 21 de la rivière de la Barrure ».

#### ARTICLE 2 - But

Le présent règlement a pour but de décréter la répartition du coût des travaux exigés par la MRC de Rivièredu-Loup, pour les travaux d'entretien exécutés à la branche 21 de la rivière de la Barrure.

#### ARTICLE 3 - Paiement de la quote-part exigée

La MRC de Rivière-du-Loup, qui a compétence sur les cours d'eau locaux, a décrété les travaux d'entretien à la hauteur des lots 5 350 100 et 5 350 099, représentant un montant de trois mille soixante-dix-huit dollars et soixante cents (3 078,60 \$).

#### ARTICLE 4 - Tarification : compensation pour un montant égal à la part de dépenses encourues

Pour récupérer cette somme, il est par le présent règlement imposé et prélevé, une compensation équivalente au coût des travaux exécutés sur la propriété de chacun des exploitants touchés par lesdits travaux, soit :

Monsieur Donald Fournier, lot 5 350 099 : 1 539,30 \$ Darnoc Holstein inc., lot 5 350 100 : 1 539,30 \$

#### ARTICLE 5 - Modalités de paiement

Cette tarification est assimilable à toutes dispositions relatives aux suppléments de taxes municipales ou tarifs susceptibles d'être exigés suite à une correction du rôle d'évaluation ou à toute autre réglementation applicable par la municipalité au cours de son exercice financier.



En l'occurrence, les prescriptions prévalant à la résolution 17.12Sp.6. « Prévisions budgétaires 2018 » ainsi que celles liées aux articles 8, 9 et 10 du règlement 2018-157 « Tarification des services municipaux pour l'année financière 2018 » s'appliquent à cette tarification.

#### ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### 18.03.3.8. <u>Modification au procès-verbal du 13 février 2017</u>

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté unanimement que soit apportée la modification suivante au procès-verbal du 13 février 2017. À ce dernier, y est inscrit « adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 » alors qu'il aurait dû y être inscrit « procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2017 ».

#### 18.03.5.1. Traverse pour animaux – chemin du Coteau-des-Érables

Considérant la demande déposée par les propriétaires de Ferme Lizière, ceux-ci désirant implanter une traverse de voie publique pour leurs animaux de ferme;

Considérant qu'une telle autorisation implique une signalisation appropriée ainsi qu'un niveau d'éclairage sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la concrétisation de ce projet aux conditions suivantes :

- Le propriétaire devra s'engager à assumer les frais liés à la fourniture et à l'installation d'un poteau, d'une lampe de rue (incluant la potence), le raccordement d'Hydro Québec ainsi que les approches et ponceaux aux abords de la voie publique;
- En contrepartie, la Municipalité fournira et installera les panneaux de signalisation requis et assumera les frais d'énergie qui s'intègreront à son réseau d'éclairage public.

## 18.03.6.1. <u>Demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet Internet par WIFI dans certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent</u>

Attendu que la MRC de Témiscouata a déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet WiFi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

Attendu que l'installation de bornes WiFi dans les rues, les parcs et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;



Attendu qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par WiFi;

Attendu que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000 \$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que la contribution de 385 000 \$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet WiFi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes;

Attendu que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté unanimement :

Que le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte s'engage à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet;

Que le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte s'engage à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500 \$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

## 18.03.6.2. Appui à la MRC de Témiscouata suite à la consultation sur la délivrance de licences relative à la bande du 600 MHz

Attendu que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

Attendu que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

Attendu que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

Attendu que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

Attendu qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté unanimement :



Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

## 18.03.6.3. <u>Demande adressée au gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies</u>

Attendu que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Attendu que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

Attendu que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

Attendu que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles,

Attendu que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

Attendu que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

Attendu que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, secondé par madame Sophie Sirois, et adopté unanimement :

Que le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

## 18.03.6.4. <u>Demande adressée au Gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies</u>

Attendu que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

8

Attendu que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

Attendu que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

Attendu que les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé Québec Branché qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

Attendu que Québec Branché était un programme adapté aux télécommunicateurs;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, secondé par madame Sophie Sirois, et adopté unanimement :

Que le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

## 18.03.6.5. <u>Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonies cellulaires pour les projets municipaux</u>

Attendu que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

Attendu que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

Attendu que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

Attendu qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

Attendu qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs Internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

Attendu qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;



Attendu que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient résolver la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

Attendu qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

Attendu que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, secondé par monsieur Jean Pelletier, et adopté unanimement :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

## 18.03.8.1. <u>Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de</u> la MRC de Rivière-du-Loup et de son plan de mise en oeuvre

Attendu que l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ci-après appelé « La Loi » mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Attendu que le schéma est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 29 de la Loi prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité:

Attendu que l'article 30 de la Loi prévoit que sa révision doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

Attendu que l'article 16 de la Loi mentionne que le projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalité concernée;

Attendu que le comité de sécurité incendie a procédé à la validation du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de son plan de mise en œuvre;

Attendu que le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie a été soumis à ce conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté unanimement :

10



Que ce conseil adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que le plan de mise en œuvre en découlant.

#### 18.03.8.2. Adoption du rapport d'activités en matière de sécurité incendie

Attendu que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale ou régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activités;

Attendu que lesdits rapports doivent être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars 2018;

Attendu que le rapport d'activité a été soumis à ce conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement :

Que ce conseil adopte le rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2016-2017 et qu'une copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

#### 18.03.9.1. <u>Demande du club de motoneige « Les Verlois »</u>

Considérant la demande du club de motoneige « Les Verlois » à l'effet d'être autorisé à circuler sur le viaduc de la route Coteau-du-Tuf;

Considérant que cette structure, réalisée dans le cadre des travaux de prolongement de l'autoroute 20, n'a pas été conçue d'une surlargeur nécessaire au passage de véhicules hors route;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Municipalité d'assurer la sécurité des usagers de ses voies publiques;

Considérant que d'émettre l'autorisation demandée obligerait la Municipalité à procéder à une mise à niveau d'infrastructures routières, le tout nécessitant un investissement important;

Considérant qu'utiliser cette section de voie publique, à proximité du secteur urbanisé, aura pour conséquence une perturbation de la qualité de vie des résidents;

Considérant que l'exécution de nos activités de déneigement nécessite une utilisation maximale de la surface disponible de ce viaduc;

Considérant que le présent constat ne se veut aucunement une déresponsabilisation de la Municipalité envers cet organisme, mais plutôt une sensibilisation aux risques d'une telle autorisation;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son désaccord au projet de tracé, proposé par le Club Les Verlois, aux fins d'emprunter la route Coteau-du-Tuf ainsi que le viaduc surplombant l'autoroute 20.

#### 18.03.9.2. Acquisition du terrain lié à l'exploitation du nouveau puits municipal (P1)

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité visant l'exploitation du nouveau puits municipal;

Considérant que l'avancement de ce processus nécessite l'achat de la parcelle de terrain ayant fait l'objet d'une promesse d'achat convenue entre les parties en 2012;

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer les documents légaux nécessaires, pour et au nom de la Municipalité,

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté unanimement :

Que ce conseil autorise à ce qu'un mandat soit alloué à la « Maison des notaires » afin que ceux-ci procèdent à la production des documents légaux qui confèreront les droits de propriété à la Municipalité de L'Isle-Verte, et ce, dans le respect des conditions établies dans la promesse d'achat/vente conditionnelle,

Qu'advenant l'obligation de faire effectuer une nouvelle désignation cadastrale de la parcelle acquise, l'arpenteur-géomètre M. Paul Pelletier en soit également mandaté,

Que le paiement des coûts de cette transaction soit effectué à même le surplus affecté et dédié au service d'eau potable et d'égout.

#### 18.02.11. Levée de la séance

À 21 h, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

#### **Prochaine séance publique :**

Notez que la séance publique du conseil municipal <u>se tiendra le 10 avril 2018,</u> à 20 heures, à la caserne incendie.



#### DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la <u>date de tombée pour envoyer vos articles</u> est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

#### Dates de tombée pour les deux prochains mois :

AVRIL: 13 AVRIL 2018 MAI: 8 MAI 2018

Par courriel: katiatalbot@lisle-verte.ca

**N.B.** Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

## AFFAIRES MUNICIPALES

#### BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2017



Selon l'article 53.3 du RQEP (*Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec*), la Municipalité doit informer ses citoyens qu'un bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2017 est disponible sur son site Internet, sous l'onglet Services aux citoyens, Environnement, Gestion de l'eau potable.

Pour ceux qui le désire, une version papier du bilan sera aussi disponible au bureau municipal.

#### RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CABANES DE PÊCHE

La fonte des neiges nous rappelle qu'une autre saison de pêche est définitivement terminée. Les battures de L'Isle-Verte, le quai et l'aire d'entreposage doivent être laissés libre de tous débris et déchets.

N'oubliez pas les nouvelles règles établies par votre Municipalité pour ceux et celles qui souhaitent entreposer leur cabane de pêche sur le site près des bassins d'eaux usées.

Voici ce que vous devez savoir et mettre en pratique :

- Procéder à l'enregistrement de sa cabane auprès de la Municipalité;
- Appliquer bien en vue sur sa cabane le numéro lui ayant été attribué;
- Disposer sa cabane sur le terrain de façon ordonnée;
- S'assurer qu'aucun déchet ne soit laissé libre dans le pourtour du site.

Nous vous rappelons qu'aucun frais n'est lié à l'enregistrement de votre cabane de pêche car l'objectif poursuivi est d'abord et avant tout d'assurer le contrôle des usages de la propriété de la Municipalité et de mettre à la disposition des amateurs de cette belle activité un aire d'entreposage facile d'accès.

Notez que les cabanes qui ne porterons pas de numéro d'enregistrement seront prises en charge par la Municipalité et qu'elle en disposera sans préavis.

N'hésitez pas à informer tous ceux et celles de votre entourage qui pourraient être visés par l'application de cette politique.

Merci de votre collaboration!



### **AFFAIRES MUNICIPALES**



## ÉCOCE Écocentres MRC de Rivière-du-Loup

#### ÉCOCENTRES MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP: OUVERTURE 2018

Fermé le 24 juin Fermé à la Fête du travail

Service résidentiel uniquement

#### Rivière-du-Loup

100, rue Delage G5R 3P9
Mardi au samedi : 8 h à 16 h
Ouvert du 17 avril au 15 décembre
Du 10 novembre au 15 décembre,
UNIQUEMENT les samedis de 8 h à 14 h

#### Saint-Hubert

151, 1<sup>er</sup> rang Est GOL 3L0 Lundi et samedi : 8 h à 16 h Ouvert du 5 mai au 3 novembre

#### Matières acceptées Séparez-les avant d'arriver à l'écocentre

























RDD dans leur contenant d'origine ou dans un autre identifié et scellé de moins de 5 l.

Saint-Hubert : peinture et huile seulement

Pneus sans jantes de 48" 1/2 et moins de diamètre

Agrégats en petite quantité (sauf pour Saint-Hubert)

Matières refusées		
<ul> <li>Ordures ménagères</li> <li>Terre contaminée</li> <li>Amiante</li> </ul> Matières considérées comme des déchets (des frais s'applique des déchets)		<ul> <li>Souches</li> <li>Vêtements en mauvais état</li> <li>BPC</li> <li>Autres (demandez aux préposés)</li> </ul>
Tapis     Laine minérale	Boyau     Plastique rigide	<ul><li>Toile (piscine, abri, etc.)</li><li>Claybard de vinyle, prélart</li></ul>
<ul> <li>Styromousse</li> </ul>	<ul> <li>Caoutchouc</li> </ul>	<ul> <li>PVC, fibre de verre</li> </ul>

#### Pour information

Co-éco : 418 292-1322 <u>www.ecocentresmrcrdl.com</u> info@co-eco.org



## AFFAIRES MUNICIPALES

#### SANTÉ CANADA MET EN GARDE LES CONSOMMATEURS

L'avis cncerne les risques pour la sécurité liés à plusieurs chargeurs USB non certifiés.

Dans le cadre d'un projet national planifié d'échantillonnage et de vérification de la conformité, Santé Canada a testé plusieurs **chargeurs USB non certifiés**. Plusieurs produits présentent un risque inacceptable de choc électrique et d'incendie et font l'objet d'un rappel. Le présent rappel vise divers chargeurs USB non certifiés vendus dans différents détaillants au Canada.

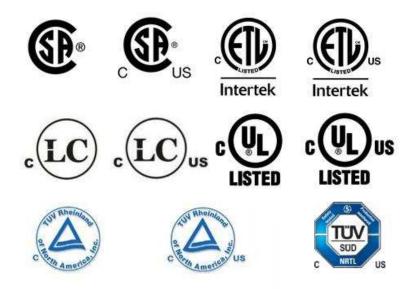
Pour voir une **description** et des **images** des produits concernés, veuillez vous référer à <u>l'Avis de Santé Canada</u>.

Santé Canada incite les consommateurs à signaler tout incident touchant la santé ou la sécurité lié à ces produits ou à tout autre produit de consommation ou cosmétique en remplissant le **formulaire de rapport d'incident concernant un produit de consommation**.

#### Ce que vous devrez faire

- Cessez immédiatement d'utiliser les produits susmentionnés et retournez-les au magasin où vous les avez achetés ou jetez-les.
- N'utilisez que des produits électriques certifiés.
- Les codes de l'électricité des provinces et des territoires exigent que tous les produits électriques vendus soient certifiés, c'est-à-dire qu'ils respectent les normes de sécurité sur l'électricité du Canada.
- Les produits certifiés portent une marque de certification reconnue.
- La marque de certification doit se trouver sur le produit même, et pas seulement sur l'emballage.
- Si vous n'êtes pas certain si un produit est certifié, demandez au détaillant de vous montrer la marque de certification qu'il porte avant de l'acheter.

Voici des marques de certification canadiennes courantes que l'on trouve sur les produits électriques.







## LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE L'ISLE-VERTE

Corporation de développement économique et touristique

À tous les membres de la CDET de L'Isle-Verte

L'ISLE-VERTE À toutes les personnes intéressées à s'impliquer dans le développement de la municipalité

#### Objet : Invitation à l'assemblée générale annuelle de la CDET

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer à l'assemblée générale annuelle 2018 de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte qui se tiendra :

#### Mardi, le 1 mai 2018 5 à 7 Au restaurant Le Barillet

#### Ordre du jour

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2017
- 5. Mot du président
- 6. Présentation et adoption du rapport des activités de l'année 2017
- 7. Présentation et adoption du rapport financier 2017
- 8. Nomination d'un vérificateur financier pour l'année 2018
- 9. Élection: Postes 1 et 8 vacants, postes 2, 4, 6 en élection
- 10. Lancement du programme d'achat local 2018
- 11. Période de questions
- 12. Levée de l'assemblée

En espérant votre précieuse participation,

Grand Jan

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQU







**NOUVEAUTÉ!!** en 2018, le Programme d'Achat Local de L'Isle-Verte vous offre, à titre individuel, la possibilité d'acheter, d'offrir et d'échanger des Corpos-\$ dans les commerces participants!

## Où vous procurer des Corpos-Dollars? Au Marché des Îles! Pourquoi en acheter?



- Pour les offrir en cadeaux à vos amis et à votre famille!
- Pour encourager l'achat local à L'Isle-Verte!

## Où les dépenser? Dans les commerces participants et au Marché de Noël!

Les commerces participants seront identifiés par un autocollant qui sera mis en évidence à l'entrée du commerce. La liste sera également diffusée via le journal local et Facebook.

Quand? Du 1er mai 2018 au 30 avril 2019, en continu, durant toute l'année!

## Un grand tirage de 500 \$ minimum!

Courrez la chance de remporter le grand prix d'une valeur de plus de 500 Corpos-\$ qui sera tiré parmi les membres de la CDET qui <u>assisteront</u> à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2018 dans le cadre d'un 5 à 7 au Restaurant Le Barillet! Pour devenir membre, c'est simple!

Procurez-vous votre carte de membre sur place, lors de l'AGA! (10 \$ pour les individus, 25 \$ pour les entreprises)

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

FERME BÉLANGER 98 INC., 73, chemin du Coteau-des-Érables, L'Isle-Verte

Ferme: 418-898-2320, 418-898-3124, Magasin Purina: 418-714-0068, Courriel: fermebelanger@outlook.com

Bruno Bélanger exploite une ferme laitière et céréalière transmise de père en fils depuis 5 générations. Avec sa conjointe Édith Marquis, il espère que la relève familiale sera au rendez-vous. Leur fille Camélia étudie à L'Institut de technologie agricole et leur fils Jimmy, actuellement au secondaire, semble intéressé à suivre les traces de son père. La ferme abrite 250 têtes dont 115 vaches laitières et les chiens Happy et Bob en sont les gardiens. Bruno cultive de l'avoine de semence et aussi de l'avoine pour la consommation humaine. Dans le futur, il envisage d'augmenter la production laitière ainsi que celle des céréales, et cultiver du foin de qualité supérieure pour les chevaux, qu'il vendra dans l'Ouest du Québec et en Ontario. En plus de gérer son entreprise, Bruno s'implique avec cœur dans son milieu. Actuellement, il est vice-président du CA de la Résidence Rose-des-Vents.

Pour être agriculteur dans les années 2000, Bruno considère qu'il faut une grande détermination. Beaucoup d'acteurs influencent le marché des produits et la production agricole : le MAPAQ et ses exigences, le Ministère de l'Environnement et ses lois, l'Union des producteurs agricoles et ses enjeux, les dirigeants politiques et le monde des affaires, l'ouverture des marchés hors du pays et avec d'autres continents, et combien d'autres. La profession d'agriculteur exige une disponibilité 24 heures par jour. Pour se faciliter la vie, Bruno engage 3 employés qu'il tient à garder longtemps et heureux de travailler à sa ferme. Il réussit bien, car ses employés ont 20, 13 et 9 ans d'ancienneté. La conciliation travail-famille et la valorisation du travail « humain » plutôt que la robotisation sont des moyens efficaces pour y arriver.

Édith de son côté, gère un magasin de nourriture animale pour chiens, chats, chevaux, ruminants, chevreuils, lapins et cochons d'Inde, moutons et chèvres, porcs, volaille et même poissons en bassin. On peut également s'y procurer des colliers et laisses pour chien, dont certains sont commandités pour Mira. Le magasin est ouvert le jeudi et vendredi soir, de 17 à 20 heures, ainsi que le samedi de 9 à 12 heures. Vous pouvez prendre rendez-vous pour les autres jours de la semaine. Édith possède également quatre chevaux, Terry, Shaky, Belle et Frisson. Ces chevaux sont entrainés pour une équipe de Gymkhana que la Ferme Bélanger commandite. Édith fait partie de l'équipe des cavaliers et participe aux compétitions qui se déroulent dans l'Est-du-Québec et au Nouveau-Brunwick durant la saison estivale.



Bruno et Édith, avec Happy et Bob



Et le séduisant Frisson!

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite beaucoup de succès à la Ferme Bélanger! Article et photos par Lise Pelletier



#### COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Afin de réaliser tous les événements prévus au calendrier, la participation de partenaires est nécessaire. À ce titre, nous souhaitons remercier les entreprises et comités qui y collaborent annuellement!

#### Merci à nos commanditaires!

#### DIAMANT



#### OR







#### ARGENT



Magasin
L. J. Pettigrew

#### **BRONZE**

**Excavation Camille Dumont** 

Tourbière Réal Michaud et Fils



#### ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

La Municipalité tient à remercier tous les participants de l'activité qui s'est tenue le 25 mars, au profit des installations sportives. Nous remercions aussi nos bénévoles, qui ont assuré le succès de la journée, ainsi que nos nombreux partenaires. Votre soutien fait la différence!

#### MERCI À NOS PARTENAIRES!

Maison du pain Marché des trois fumoirs Restaurant Au P'tit Menu



















#### **CONCOURS DE PÂQUES**

00

Nous avons fait le tirage du concours de dessin et Maya, Florianne et Mathis se sont mérité de jolis chocolats pour Pâques!

Félicitations à nos 3 gagnants gourmands et merci à nos 54 participants! Vous pouvez admirer toutes les œuvres en compagnie de Hibouquine à la bibliothèque durant les prochains jours.

<u>Horaire</u>

Lundi : 19 h à 20 h 30 Jeudi : 13 h à 15 h

À bientôt!

#### **PROGRAMMATION**

La saison froide tire sur la fin et nous tenons à remercier Loucas Dupuis et son équipe pour l'entretien de la glace durant l'hiver. Dame nature n'a pas été des plus clémentes cette année!

Le printemps est arrivé et la nouvelle programmation de loisirs vous sera envoyée par la poste durant le mois d'avril. Gardez l'œil ouvert!





#### **SOUPER DE CRABES**



Hors-d'oeuvre

Brochette de poulet et accompagnements 20,00 \$

Crabe et accompagnements 40,00 \$

Enfants de 10 ans et moins

Café, thé, dessert

Billets en vente au resto Au P'tit Menu ou auprès des membres du comité organisateur

Pour ceux qui ne peuvent se déplacer pour le souper, vous êtes les bienvenus pour la soirée avec animation et DJ

#### **TRICOT-RENCONTRES**

De 13 h à 15 h, à la bibliothèque municipale



Information

16 avril

418-898-2812, poste 306

14 mai

Bienvenue à tous!



#### **CAFÉ-RENCONTRES**

EN COLLABORATION AVEC LE CLUB DE 50 ANS ET PLUS, LA VILLA ROSE DES VENTS ET L'ACEF DU GRAND-PORTAGE



#### HABITER DANS UNE RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS: VOS DROITS ET OBLIGATIONS

Prendre la décision d'aller vivre en résidence pour personnes âgées est l'une des plus difficiles à prendre dans sa vie. C'est encore plus vrai lorsque l'on doit prendre une telle décision pour un parent. Cet atelier présente les différents aspects à considérer dans vos recherches d'une résidence privée. Les thèmes abordés sont :

- Les services offerts
- Le crédit d'impôt à domicile
- Le bail et ses annexes
- Les recours possibles

Un atelier sur mesure pour faire un choix éclairé en fonction de ses besoins et son budget!

Collation servie en fin d'après-midi.

DATE Mercredi 25 avril

**Heure** 13 h 30

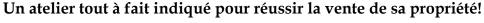
**ENDROIT** Salle communautaire de la Villa Rose des Vents

#### Préparatifs en vue de la vente d'une propriété

Cet atelier vise à outiller les participants sur les différents aspects à considérer lors de la vente de sa propriété. Les sujets abordés sont :

- L'inspection
- L'évaluation de la propriété
- La transaction immobilière
- La déclaration du vendeur
- Le certificat de localisation





Collation servie en fin d'atelier.

DATE Jeudi 10 mai

HEURE 19 h

**ENDROIT** Pavillon de l'Amitié















## OFFRE D'ACTIVITÉS de loisirs GRATUITES pour les citoyens à revenu modeste

Le Programme Accès-Loisirs — région de Rivière-du-Loup est un programme qui repose sur l'engagement d'organismes et d'institutions du milieu. Ils croient en l'importance d'offrir à tous une chance de s'épanouir, de se sentir valorisés et de développer ses talents.

#### **SÉANCES D'INSCRIPTION 2018**

#### Pour vous inscrire,

vous devez vous rendre sur place lors des périodes d'inscription.

Premier arrivé, premier servi. **AUCUNE** réservation ne sera prise par téléphone ou par courriel avant ou après les moments d'inscription.

#### Résidents de la ville de Rivière-du-Loup

Vieux-Manège • 26, rue Joly

**Printemps**17 mars, 10 h 30 à 13 h 30 **Automne**9 septembre, 10 h 30 à 13 h 30

#### Résidents des municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup

Centre récréatif Guillaume-Bastille • 7, rue des Loisir, Saint-Modeste

 Printemps
 Automne

 7 avril, 10 h 30 à 13 h 30
 15 septembre, 10 h 30 à 13 h 30

#### Information:

418 867-5885, p. 161

La présentation d'une preuve de revenu est OBLIGATOIRE lors de l'inscription. Assurez-vous que votre revenu annuel total soit inférieur aux seuils suivants :

 1 personne
 19 540 \$

 2 personnes
 24 324 \$

 3 personnes
 29 903 \$

 4 personnes
 36 308 \$

 5 personnes
 41 180 \$

 6 personnes
 46 444 \$

 7 personnes ou plus
 51 709 \$

Ces seuils de revenu modeste ont été définis par Statistique Canada en 2016 pour les villes de moins de 30 000 habitants.



Les Grands Amis du KRTB est un organisme communautaire qui se préoccupe du mieux-être des jeunes de 5 à 17 ans qui vivent de l'isolement social et/ou qui ont des difficultés d'adaptation

Par différents types de parrainages et d'activité l'organisme encourage les attitudes ainsi qu les comportements positifs et épanouissani chez les jeune









## Semaine de l'action bénévole | 44ème édition DU 15 AVRIL AU 21 AVRIL 2018

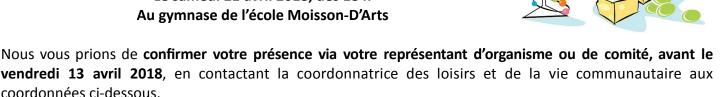
Je bénévole, tu bénévoles, CONJUGUONS NOTRE BÉNÉVOLAT!



## Invitation à la soirée Reconnaissance aux bénévoles et accueil des nouveaux arrivants

Afin de souligner l'implication bénévole et accueillir les nouveaux arrivants, la Municipalité de L'Isle-Verte organise une soirée festive.

## VINS ET FROMAGES Le samedi 21 avril 2018, dès 18 h Au gymnase de l'école Moisson-D'Arts





#### **NOUVEAUX ARRIVANTS DE 2017-2018**

Vous n'avez pas reçu votre invitation par la poste? Si c'est le cas, veuillez contacter la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire.

Notez que cette activité est spécialement réservée aux bénévoles et aux nouveaux arrivants de L'Isle-Verte.

#### Information et confirmation de présence : Au plus tard le vendredi 13 avril

Rosalie Demers
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
418-898-2812, poste 306
rosaliedemers@lisle-verte.ca



### **COMME UN P'TIT GOÛT DE BIBLIO!**

## UN DÉJEUNER LUDIQUE ET SYMPATHIQUE POUR LES 0-5 ANS ET LEURS PARENTS!

Les petits de 0 à 5 ans sont conviés, accompagnés d'un adulte, à un rendez-vous mémorable... dans LEUR biblio!



#### Au menu :

- Découverte des trésors de la bibliothèque
- Activité avec les livres
- Quizz sur les ressources du milieu
- Prix de présence

\*En semaine : 7 h 30 à 9 h \*Fin de semaine : 8 h à 9 h 30

Inscrivez-vous auprès de Jeanne Trachy, 418-867-2485 poste 253, jtrachy@mrcrdl.quebec Veuillez préciser le nom de votre enfant, son âge, la municipalité et la date à laquelle vous participerez!

Note: Lors de l'activité, une preuve de résidence vous sera demandée pour obtenir votre carte de bibliothèque.

#### Voici les dates des activités dans les bibliothèques de la MRC

Rivière-du-Loup: Samedi 7 avril St-Antonin: Dimanche 8 avril

Mardi 10 avril Jeudi 19 avril

St-Cyprien: Vendredi 13 avril Cacouna: Samedi 14 avril

**St-François-Xavier-de-Viger:** Mercredi 11 avril **Notre-Dame-du-Portage:** Lundi 16 avril

St-Hubert-de-Rivière-du-Loup: Jeudi 12 avril

L'Isle-verte: Mardi 17 avril

St-Paul-de-la-Croix: Mercredi 18 avril

St-Épiphane: Vendredi 20 avril

St-Arsène: Samedi 21 avril St-Modeste: Dimanche 22 avril

En collaboration avec











#### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez visiter la nouvelle exposition!



#### LE MONDE AGRICOLE

Disponible jusqu'au 27 juin

Horaire Lundi : 19 h à 20 h 30 Jeudi : 13 h à 15 h

Bonne lecture!



#### SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT AVEC PARCOURS — ESSAI GRATUIT!

Cet entraînement est composé de séquences plus cardiovasculaires ainsi que d'exercices musculaires variés qui s'adaptent à toutes les clientèles.

**DATE** Le lundi 16 avril **HEURE** 20 h à 21 h

**ENDROIT** Gymnase de l'école Moisson-d'Arts

Sortez vos espadrilles et venez avec un ami!



#### **UN HOMME ET SES PASSIONS**

La Fondation du patrimoine et le Théâtre populaire de L'Isle-Verte présentent « UN HOMME ET SES PASSIONS » les 25 et 27 mai prochains, à la Cour de circuit de L'Isle-Verte.

Une pièce jouée par André Gamache, Vicky Dumont et Victor Dionne. Un hommage rendu à un des pionniers de L'Isle-Verte qui ont contribué à son développement et qui ont façonné son image. M. Émilien Michaud, maire de L'Isle-Verte pendant 23 ans, y livre ses souvenirs et ses convictions profondes. Vous y découvrez avec plaisir, quelques faits saillants de l'histoire de L'Isle-Verte peut-être oubliés.





#### UN PETIT MOT DU CERCLE DE FERMIÈRES DE L'ISLE-VERTE

C'est toujours un plaisir de vous apporter des nouvelles de notre Cercle... Nous avons repris nos activités après le congé des Fêtes avec la préparation de notre brunch tenu le 18 février dernier. Cette activité est toujours un succès et cette année, il y avait quelque chose de plus. Et oui, madame Julie Gauthier, notre vice-présidente a mis en action ce qu'elle désirait depuis un certain temps, soit des tables garnies de magnifiques pièces que des Fermières ont tissées ou tricotées. Il y avait même un petit métier de table que les gens pouvaient apprivoiser ou essayer. Madame Marie Lafrance, avec ses doigts agiles, tricotait et expliquait son travail. Ce fut un très grand succès. Madame Gauthier avait sollicité la participation de quatre Dames, amies des Fermières et Fermières, qui lui ont donné des certificats cadeaux pour un tirage de prix de présence.

Voici les gagnants (es):

1 <sup>er</sup> prix - Mousse de mer	25.00 \$	Madame Louisette Bélanger
2 <sup>e</sup> prix - Massothérapie	35.00 \$	Monsieur Christian Morin
3 <sup>e</sup> prix - L'Algue d'Or	25.00 \$	Madame Nancy Charron
4 <sup>e</sup> prix - Soins podologique	55.00 \$	Madame Marie-Blanche Boucher
5 <sup>e</sup> prix - Livre de recettes des Fermières		Monsieur Martin Marquis

Un grand MERCI à mesdames Cynthia Calusic, Lynda Cloutier, Marie-Claude Larocque et Marlène St-Laurent.

Madame Gauthier veut également vous faire connaître ce qui lui tient particulièrement à coeur : la parole à Madame Gauthier... Connaissez-vous la fondation OLO (oeuf - lait - orange et vitamines et minéraux).

--- Avec le projet 1000 jours pour savourer la vie, la Fondation OLO poursuivra son accompagnement des familles en favorisant l'adoption de saines habitudes alimentaires durant les 1000 jours que durent la grossesse et les deux premières années de vie de l'enfant. Ainsi, plus que jamais, des milliers d'enfants auront la chance de connaître un départ en santé --- Pour se faire, le Cercle de Fermières de L'Isle-Verte fera une cueillette de cannettes en mai prochain. À noter que l'argent restera dans le KRTB pour aider nos jeunes mamans. Une date sera à confirmer en mai. Merci de votre collaboration.

Julie Gauthier, responsable Comité dossiers.

Voici une autre bonne nouvelle... « Dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, le gouvernement du Canada prend des mesures visant à permettre aux aînés de transmettre leurs compétences et leurs expériences, ce qui enrichit indéniablement le tissu social et brise l'isolement. Les organisations ont développé le réflexe de faire appel à nos services afin de remplir de façon optimale leurs demandes, ce qui donne d'excellents résultats. »

Julie et moi avons présenté un projet à ce programme : soit l'achat de 2 métiers, un 45 pouces et un 27 pouces, ainsi que 2 machines à coudre. Nous avons eu le plaisir de voir notre projet accepté... En passant, nous tenons à remercier madame Julie Lebel du Cercle de Fermières de St-Hubert pour ses judicieux conseils et à madame Ursule Thériault, mairesse lors de cette demande, pour sa lettre d'appui. Un grand MERCI à madame Pauline Lemieux qui nous a servi de lien entre le gouvernement et nous... « Excellente, car tout se faisait par courriel... »



Nos félicitations à madame Madeleine Dubé, notre Valentine cette année.

Voilà pour les bonnes nouvelles. Prochaine activité : 13 avril 2018, exposition des pièces tissées, tricotées, cousues, etc. du programme 2017-2018.

On n'oublie pas l'EXPO le 13 avril, 19 heures, à la Sacristie de l'église. Prix de présence et léger goûté. Nous recrutons toujours de nouvelles membres... Bienvenue à vous Jeunes Dames!

Aline Bourgoin Comité communications



#### Nouveau service à Rivière-du-Loup : Écrivaine publique

Besoin d'aide pour : compléter un formulaire, rédiger une lettre ou lire un document?

L'écrivaine publique peut vous aider, gratuitement et en toute confidentialité.

Au bureau d'ABC des Portages, les mercredis AM entre 9 h et 12 h.

Sur rendez-vous : ABC des Portages 418 862-9998

#### LE CLUB DES 50 ANS ET +

SOIRÉE DE DANSE Dimanche 22 avril 2018, à 20 heures

Endroit : Pavillon de l'Amitié Musique : Michel Gagnon

Robert Ouellet (président): 418-898-5439

Jean-Guy Pelletier (vice-président): 418-898-2766



#### PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



#### LA MIGRAINE

La plupart d'entre nous souffrent occasionnellement de céphalées de tension (simples maux de tête) soulagées efficacement par les médicaments de vente libre en pharmacie. Cependant, les migraines s'avèrent nettement plus invalidantes, affectant la qualité de vie et la productivité au travail. Environ 8 % des Canadiens ont déjà reçu un diagnostic de migraine et les femmes sont trois fois plus susceptibles d'en être atteintes.

Il importe d'abord de bien distinguer les céphalées des migraines. L'aspect pulsatile (donne des coups) et unilatéral (un côté de la tête seulement) est des caractéristiques propres aux migraines. De plus, elles sont généralement amplifiées par l'effort physique et accompagnées de nausées et de difficulté à tolérer les sons et la lumière. Dans certains cas, une aura se manifestant par des troubles visuels (éclairs lumineux, points brilants, perte de vision) ou sensoriels (engourdissements, sensation de lourdeur) précède la crise. La crise migraineuse peut durer de quelques heures à quelques jours dans les cas sévères.

Plusieurs facteurs peuvent engendrer l'apparition des migraines. D'abord, l'hérédité semble être en cause. Notre mode de vie peut également influer grandement. Des aliments ou boissons comme le vin, la bière, le chocolat, les noix et les fromages fermentés sont souvent incriminés. Certains médicaments (ex. : les contraceptifs), les fluctuations hormonales (menstruations, hypoglycémie), la fatigue, le stress, les émotions, la fumée de cigarette, les odeurs fortes, la lumière éblouissante et les changements de température sont autant de facteurs pouvant être associés au déclenchement d'une migraine.

Différents traitements de secours peuvent être envisagés pour soulager une crise migraineuse. Les antiinflammatoires (ex. : Advil<sup>MD</sup>, Motrin<sup>MD</sup>, Naproxen<sup>MD</sup>) et les médicaments de la famille des triptans (Imitrex<sup>MD</sup>,
Maxalt<sup>MD</sup>, Amerge<sup>MD</sup>, Zomig<sup>MD</sup>, Axert<sup>MD</sup>, Relpax<sup>MD</sup>) sont les plus fréquemment employés pour soulager la
douleur. Ils peuvent occasionner certains effets indésirables incommodants, par exemple de la somnolence,
des nausées et des étourdissements. Chaque personne réagit différemment au traitement et il n'y a pas de
molécule officiellement plus efficace que les autres. Il faut parfois faire différents essais afin de trouver l'option qui nous convient le mieux. Bien que les médicaments de secours soient au cœur du soulagement des
migraines, il faut s'assurer de les utiliser avec parcimonie. En effet, un usage abusif et prolongé des antimigraineux peut mener à l'apparition des « céphalées médicamenteuses ». En d'autres termes, la prise régulière
de médicaments contre les migraines tels que les anti-inflammatoires et les triptans a pour effet d'augmenter
la fréquence des maux de tête.

Lors de migraines répétées, un traitement peut être prescrit dans une optique préventive. Le médicament est alors pris sur une base quotidienne afin de diminuer la fréquence et l'intensité des migraines. Une autre bonne façon de prévenir les migraines consiste à élaborer un journal des migraines qui permettra d'identifier les facteurs déclencheurs pour ainsi tenter de les éviter. Votre pharmacien est disponible pour vous venir en aide dans la prise en charge de vos migraines alors, n'hésitez pas à le consulter.

Marie-Christine Houle, pharmacienne pour les pharmacies Lépicier et Miousse

### SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



#### **VOTRE CLINIQUE MÉDICALE**

Adresse: 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

#### **HORAIRE**

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h** 

#### **CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)**

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

#### HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'AVRIL

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 10, 17 et 24 avril 2018 Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 11 et 18 avril 2018

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

#### **PHARMACIE**

Adresse: 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone: 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



#### PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



#### Horaire du bureau municipal 141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

= 1.2, 1.00 Subtraction				
JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI		
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h		
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h		
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h		
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h		
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FFRMÉ		





#### Horaire de la bibliothèque municipale 136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

#### Horaire de la Friperie du Nordet 143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

